



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Avenant n° 1 au protocole de coopération Programme
Renouvellement Urbain Habitat Développement Economique avec
la Caisse des Dépôts et Consignations**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 24 septembre 1999, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et la Ville de Niort ont signé un protocole d'accord concrétisant un partenariat au titre de la politique de la ville et plus particulièrement du renouvellement urbain, de l'habitat social et du développement économique. La Communauté d'Agglomération créée le 1er janvier 2000 ayant pour compétence la politique de la ville et l'équilibre social de l'habitat, il apparaît logique ainsi que prévu à l'article 3 du protocole d'étendre à la Communauté d'Agglomération le partenariat initialement développé

Parallèlement la durée de ce protocole est prolongée d'une année (1999 à 2002) afin d'intégrer en particulier la prise en compte au niveau communautaire du directeur de projet pour un montant de 600 000 F (400 000 F initialement).

Au titre de l'année 2000, le programme financé en commun avec la Caisse des Dépôts et Consignations pourrait porter sur trois volets :

- Habitat : - Lancement du Programme Local de l'Habitat
 - Petit Village de Ribray : Etudes opérationnelles
- Renouvellement Urbain :
 - Gestion de proximité espaces extérieurs (Clou Bouchet – Tour Chabot)
- Développement Economique :
 - Friche Erna Boinot
 - Etude d'implantations d'activités

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 au protocole ci-joint ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention concernant la prise en compte d'un directeur de projet ;
- approuver le programme 2000 décrit ci-dessus en application de la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC